

Financer les petits projets en faveur de la biodiversité : la collecte de dons de la Fondation du patrimoine

COMPTE-RENDU WEBINAIRE

Date : 18 novembre 2024,
Horaires : 16h-16h45

Intervenants : Sasha DECHANTELOUP, Bruno DUMEIGE, Carine DOUVILLE

1. Présentation de la Fondation du Patrimoine et de son fonctionnement

Site internet : www.fondation-patrimoine.org

La délégation Normandie est composée de 4 chargés de mission et de 70 bénévoles. La Fondation accompagne des porteurs de projets privés et publics.

● AAP NATIONAUX

L'appel à projets **Patrimoine naturel et biodiversité** a une enveloppe d'environ un million d'euros. Il est renouvelé 2 fois par an : printemps et automne. Le calendrier 2025 n'est pas encore connu.

Les projets soutenus sont : restauration bâti, restauration des milieux naturels protégés ou non protégés.

Enveloppe : entre 30 000 € et 60 000 € par projet.

Pour info : Dossier de presse "[Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité : les 12 nouveaux lauréats 2024 dévoilés](#)"

● FONDS IMPACT

Ce fonds est spécifique aux projets de grande envergure avec un impact au niveau national. Tous les bénéficiaires sont les bienvenus, même les sociétés commerciales,

Enveloppe : entre 100 000 € à 300 000 € par projet.

● PRIX AGRO BIODIVERSITÉ

Ce fonds soutient les éleveurs qui travaillent avec des races locales.

Enveloppe : entre 5 000 € et 15 000 € par projet

● COLLECTE DE DONNS

Abondement : 1 euro collecté = 1 euro abondé par la Fondation.

La collecte de dons se formalise par une campagne de financement participatif.

Le porteur de projet se charge de la communication et la Fondation du Patrimoine se charge du volet administratif de la collecte (6% du montant du projet sont prélevés pour la gestion administrative).

Le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 31/12/2024.

Le porteur de projet a ensuite 3 ans pour réaliser la collecte.

La Fondation fournit un kit de communication pour aider les porteurs de projets.

Enveloppe globale pour la délégation Normandie : 10 000 euros.

Il est nécessaire de démarrer les collectes avant le 31 décembre pour bénéficier de l'abondement Fondation du Patrimoine.

Bénéficiaire : Collectivité ou association éligible au mécénat

Projet éligible : projet de restauration des espaces naturels, du patrimoine naturel

Projet non éligible : projet de sensibilisation ou projet pédagogique.

Montage du dossier :

Le dossier à fournir pour démarrer une collecte de fonds est composée :

- Devis chiffré,
- Formulaire de demande d'aide complété,
- Photographie du projet et du site de bonne qualité,
- Plan de financement pré-établi,
- Plan de communication (stratégie de communication pour la collecte de dons, valorisation des actions réalisées).

La Fondation du Patrimoine recherche des projets avec des porteurs impliqués et des objectifs de collecte de dons atteignables et réalisables. Les collectes qui ont le plus de succès sont des projets qui entraînent l'adhésion du public avec une espèce ou un milieu phare. Il faut un sujet porteur pour le grand public.

Les projets multidimensionnels ont plus de chances d'être éligibles.

Carte filtrable des projets :

<https://www.fondation-patrimoine.org/recherche-projet?page=1>

Plateforme de dépôt des dossiers : <https://www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/depot-de-dossier/formulaire-demande-collecte>

Calendrier : les premiers dossiers seront les premiers servis.

La Fondation du Patrimoine n'est pas sûre que ce type d'appel à projets soit reconduit en 2025 par manque de projets.

2. Coordonnées des intervenants

Bruno DUMEIGE

Fondation du Patrimoine - Délégué thématique Patrimoine Naturel et Biodiversité - Délégation Normandie

portable 06 61 13 57 21 | fixe 02 31 91 15 77

Château de Bénouville – 1 Avenue de Caen - BP 05 – 14970 Bénouville

bruno.dumeige@fondation-patrimoine.org

Sasha DECHANTELOUP

Fondation du Patrimoine - Chargée de mission Délégation Normandie

portable 07 86 07 26 82 | fixe 02 31 91 15 77

Château de Bénouville – 1 Avenue de Caen - BP 05 – 14970 Bénouville

sasha.dechanteloup@fondation-patrimoine.org

3. Questions/réponses du Webinaire

Q/R : Incompréhension dans le calendrier entre le dépôt du dossier et le don

Réponse : L'enveloppe de 10 000 euros est conservée pour les projets qui seront acceptés d'ici le 31/12/2024.

La Fondation du Patrimoine abonde à la hauteur du montant de la collecte.

Q/R : Quel est le pourcentage minimum pour un projet ?

Réponse : pas de minimum de %, plutôt un minimum d'objectifs de collecte (2000-3000 €).

Q/R : Pouvez-vous nous donner des exemples de projets d'aménagements retenus ?

Réponse : Les projets d'aménagements peuvent être retenus si ce sont des projets de restauration du patrimoine. La création d'aménagement n'est pas éligible.

Historiquement la Fondation du Patrimoine agit pour la restauration du bâti, elle s'est ensuite diversifiée dans la restauration du patrimoine naturel avec intérêt patrimonial (vision patrimoniale de la Fondation).

Q/R : Quel est le calendrier ?

Réponse : Présenter le projet à la Fondation du Patrimoine avant le 13 décembre 2024.

Q/R : Est ce que la Fondation peut venir en co-financement ?

Réponse : Oui, la Fondation peut venir en cofinancement.

Q/R : Est-ce que vous avez eu des demandes autour des clos-masures ? restauration des talus plantés aussi ?

Réponse : oui pour le patrimoine bâti, pas forcément sur le patrimoine naturel. ça dépendra du projet s'il y a un intérêt patrimonial.

4. Aide au montage de projets ANBDD

L'ANBDD - Agence normande de la biodiversité et du développement durable - peut vous aider à monter vos projets, répondre à vos questions.

Pour les projets multipartenaires, régionaux : carine.douville@anbdd.fr

Pour les petits porteurs, projets locaux: hana.ghlouci@anbdd.fr